

# Assemblée Nationale

## Séance des questions au Gouvernement - Mardi 28 mars 2006

### **CIRCULAIRE CHANCELLERIE CONTRATS NOUVELLE EMBAUCHE**

**M. Arnaud Montebourg** – Monsieur le Premier ministre, quand allez-vous enfin daigner descendre de votre statue équestre pour répondre aux représentants du peuple que nous sommes. Monsieur le Premier ministre, c'est là ma question, votre Garde des Sceaux, ministre de la Justice, vient d'adresser à tous les Procureurs de France une circulaire consacrée au contrat nouvelle embauche, créé cet été par ordonnance et grand frère du CPE.

Cette circulaire demande aux Procureurs –et c'est là un fait sans précédent dans l'histoire de la Justice– d'aller dans les Conseils de Prud'hommes, d'intervenir dans les litiges entre employeurs et salariés et de soutenir les CNE, tous menacés d'annulation par la justice prud'homale.

Comme vous le savez vous-même, le CNE, comme le CPE, viole nos engagements internationaux qui interdisent le licenciement discrétionnaire et la période d'essai arbitraire de deux ans.

C'est donc bien naturellement que soucieux du respect de l'état de droit, les Conseils de prud'hommes écartent l'application du CNE et appliquent, conformément à notre état de droit et à notre Constitution, nos engagements internationaux.

Vous venez de décréter dans cette circulaire une mobilisation politique sans précédent des Procureurs en les chargeant de mettre sous contrôle la justice prud'homale, qui, pourtant composée d'employeurs et de salariés, juge en toute indépendance.

Plus grave, vous mettez les Procureurs de France au service des intérêts d'une partie, les employeurs, au détriment d'une autre, les salariés, alors qu'ils devraient être au service de l'état de droit impartial et républicain.

Vos Procureurs, Monsieur le Premier ministre, sont-ils encore des Procureurs de la République de la République ou sont-ils devenus les Procureurs de l'illégalité, les Procureurs du mépris du droit ?

Cette circulaire, Monsieur le Premier ministre, démontre avec tristesse, qu'après avoir additionné le mépris pour le Parlement au mépris pour les partenaires sociaux, vous ajoutez le mépris pour la Justice, l'état de droit et l'indépendance de l'institution judiciaire.

Devant le spectacle d'une République aux institutions dévoyées, perverties, instrumentalisées par votre idéologie aveugle, votre ambition sans limite, les principes fondamentaux de la démocratie commandent impérieusement, Monsieur le Premier ministre, que vous retiriez sans délai cette invraisemblable circulaire.

**M. le Président** – La parole est à Monsieur Clément.

**M. Clément, ministre de la Justice, Garde des Sceaux** – Monsieur le Président, tout le monde connaît dans cet hémicycle l'aspect excessif de Monsieur le député Montebourg, car Dieu sait que ce qu'il vient de dire n'a que peu de rapport avec la réalité d'une circulaire que j'ai fait envoyer le 2 mars dernier, comme d'autres circulaires, très régulièrement, pour expliquer une nouvelle loi, décrire un nouveau dispositif, demander que si elle était mal appliquée, effectivement, il puisse y avoir appel.

J'aimerais vous donner d'autres exemples. Le 2 avril 2005, c'est mon prédécesseur qui a fait une circulaire sur les mariages blancs et puis une référence qui vous intéressera beaucoup, Mesdames et Messieurs du Parti socialiste : en 1989, le Garde des Sceaux était socialiste. Il était de gauche. La circulaire concernant le régime des étrangers, la loi sur la nationalité et il avait fait une circulaire où il avait employé des mots qui pour le coup me choquent et que je me serais bien gardé d'employer qui consistaient à dire qu'il considérait qu'il fallait que les juges du siège se fassent une opinion parce qu'ils n'étaient pas suffisamment éclairés.

Vous ne trouverez pas cela sous ma plume. Tout cela pour dire que si c'est totalement normal qu'une circulaire puisse faire en sorte d'uniformiser le droit, nous ne sommes pas dans un pays où le droit à Caen n'est pas le même qu'à Tourcoing, n'est pas le même qu'à Aix. C'est un seul droit et c'est la charge du Garde des Sceaux et c'est bien pour ça que vous devriez au contraire vous féliciter qu'il y ait en France encore un ministère de la Justice pour n'avoir qu'une loi dans ce pays et non pas plusieurs.